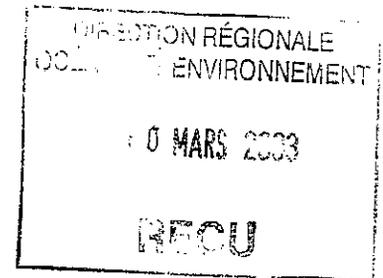


Le 5 mars 2003



Monsieur Jean Piuze
Directeur régional des océans et de l'environnement
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 6 février 2003 ayant pour but de faire le point sur l'évaluation environnementale fédérale en cours sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami dont le ministère des Ressources naturelles (MRN) est le promoteur. Vous y signalez l'intention du ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) de référer, en vertu de l'article 21 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le projet au ministre de l'Environnement du Canada pour examen par une commission publique à moins que ne soient identifiées, d'ici un mois, des modifications significatives qui permettraient clairement de diminuer de façon importante les impacts environnementaux.

Cette intention est fondée sur l'avis du MPO à l'effet qu'aucune étude satisfaisante n'a été faite des différents scénarios de gestion du réservoir Pikauba qui permettraient d'atteindre des objectifs plus réalistes de navigation dans le réservoir Kénogami et de réduire les impacts environnementaux dans le bassin de la rivière Pikauba. Aussi, l'avis du MPO, suite à l'analyse préliminaire de la gestion du réservoir Pikauba, est à l'effet que, nonobstant le fait que les pertes d'habitat du poisson devraient être réduites de façon substantielle, le projet conduirait aussi à des effets négatifs importants sur les milieux humides et les usages autochtones, incluant celui des habitats fauniques de l'orignal.

Des actions ont déjà été prises par le MRN afin de fournir des renseignements supplémentaires au MPO concernant les impacts environnementaux du projet, notamment sur les milieux humides et les habitats fauniques de l'orignal ainsi que sur la gestion du réservoir Pikauba.

...2

En effet, le 3 février 2003, Hydro-Québec, mandataire du MRN, a fait parvenir aux représentants du MPO le rapport intitulé « Réponses au ministère de l'Environnement du Québec – Précisions concernant la réponse à la question 1 de la deuxième série de questions et commentaires » dans lequel des simulations de trois nouvelles cotes de gestion du réservoir Pikauba sont présentées. De plus, le 12 février 2003, des représentants d'Hydro-Québec ainsi qu'une représentante du MRN vous ont présenté, ainsi qu'à deux autres représentants du gouvernement fédéral, l'ensemble du projet et ses impacts sur l'environnement, notamment sur les milieux humides et l'habitat de l'original.

Le MRN a également demandé à Hydro-Québec d'effectuer une analyse plus poussée de la justification de la cote de gestion du réservoir Pikauba qui sera disponible d'ici la fin du présent mois.

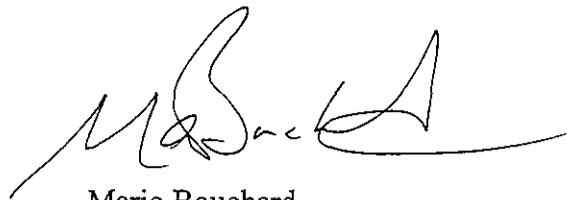
Aussi, comme ce genre d'analyse requiert un certain délai dû à la complexité du projet et considérant les renseignements additionnels fournis aux représentants du MPO, je vous demande de revoir l'intention de ce dernier de référer le projet au ministre de l'Environnement du Canada pour examen par une commission publique. En effet, je suis convaincu que ces actions auront un impact sur l'analyse du projet que le MPO doit effectuer afin de faire rapport au ministre de l'Environnement du Canada et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en vertu de l'article 21 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je vous réitère l'importance du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami au regard de la sécurité de la population touchée par les événements de juillet 1996.

Je demeure disponible pour toutes discussions ou demandes de renseignements additionnels.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre associé à l'Énergie
et aux Changements climatiques,



Mario Bouchard